



EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 98 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT le fait que depuis sa naissance, Madame Lebel vit avec le syndrome de Turner dont une des conséquences fréquentes chez l'adulte est la diminution de l'audition (hypoacousie);

CONSIDÉRANT QUE cette déficience auditive ne lui donne accès qu'à un appareil auditif, et qu'elle désire être une citoyenne active;

CONSIDÉRANT le fait qu'elle est âgée de 55 ans;

CONSIDÉRANT les démarches d'emploi qu'elle a pu faire, les entrevues qu'elle a pu passer avec la difficulté d'audition qu'elle avait avec un appareil uniquement;

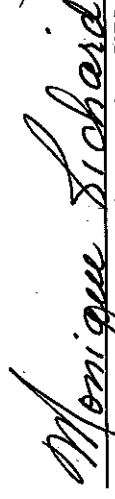
CONSIDÉRANT les manifestations reliées au syndrome de Turner et les conséquences physiques et psychologiques présentes dans sa vie quotidienne;

CONSIDÉRANT la présence d'autres déficiences, l'ensemble de ces limitations fonctionnelles empêche son intégration sociale, scolaire ou professionnelle.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale d'intervenir auprès du gouvernement du Québec afin que des personnes ayant la même problématique que madame Lebel aient accès à un deuxième appareil auditif afin de faciliter leur intégration sociale et professionnelle.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Monique Richard, Marguerite-d'Youville

10 Mars 2010
Date